

**Recommandations
relatives à la terminologie à utiliser dans le domaine de la formation des
enseignantes et enseignants**

du 13 novembre 1998

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP),

- se basant sur l'article 3, lettres f et g, du concordat sur la coordination scolaire du 29 octobre 1970,

émet les recommandations suivantes:

1. En dérogation partielle aux décisions et aux recommandations de la CDIP relatives à la formation des enseignant(e)s et aux hautes écoles pédagogiques datant du 26 octobre 1995, la terminologie suivante doit être utilisée pour les différents domaines de la formation des enseignantes et enseignants:

a) Formation initiale	Grundausbildung	formazione di base
b) Introduction à la profession	Berufseinführung	introduzione alla professione
c) Formation continue	Weiterbildung	formazione continua
d) Formation complémentaire	Zusatzausbildung	formazione complementare
2. La formation complémentaire doit en règle générale être attestée par un certificat ou un diplôme.

Assemblée plénière du 13 novembre 1998